FAMILLE Thérèse KAPANGALA Déchade301, Avenue Matadi-Mayo, Qartier Itimbiri Commune de Kintambo, Ville de Kinshasa. Tel.+243/814244949, 815147074, 820730500

Kinshasa, le 13 février 2018



A:

- Monsieur le Procureur Général de la République;
- Monsieur l'Auditeur Général des FARDC ;

Tous à Kinshasa/Gombe.

Messieurs les plus hauts Magistrats civil et militaire,

Concerne : Plainte contre le général Sylvano KASONGO, Commissaire Provincial/ ville de Kinshasa et les éléments sous son Commandement en date du 21 janvier 2018 pour assassinat de Mme Thérèse-Dechade KAPANGALA MWANZA. 15/02/2018 1.129/A12

Après une plainte contre inconnue vous déposée par notre Avocat Conseil, Maître KABENGELA ILUNGA, usant des règles de sa profession d'Avocat, mais restée sans suite, même pas accusé de réception, Nous, membres de la famille Thérèse Dechade KAPANGALA MWANZA, au vu des éléments de preuve en notre possession, vous saisissons à nouveau de la plainte contre le Général Sylvano KASONGO, Commissaire Provincial de la ville de Kinshasa et les éléments de la Police Nationale Congolaise sous son commandement l'assassinat de notre fille et sœur prénommée en date du 21 janvier 2018.

En effet, en date du dimanche 21 janvier 2018, feu Thérèse-Dechade KAPANGALA MWANZA, Aspirante à la vie religieuse chez les Sœurs de la Sainte Famille de Bergame, née le 09 septembre 1993, donc âgée de 24 ans, résidant sur l'avenue Matadi-Mayo n°301 dans la Commune de Kintambo, s'est rendue à la Paroisse Saint François de Sales pour participer à la messe comme dans ses habitudes chrétiennes, son engagement à l'Eglise et aux activités paroissiales étant témoigné par les différents fidèles;

En cette date, à la sortie de la messe, aux environs de 9 heures, les éléments de la police nationale congolaise sous les ordres du Général Sylvano KASONGO, avait commencé à lancer des gaz lacrymogènes pour réprimer les chrétiens qui voulaient répondre à l'appel à la marche lancé par le Comité Laïc de Coordination. Ces chrétiens, accompagnés de leurs pasteurs, n'avaient pas pu faire 20 mètres de marche à cause des rafales des gaz lacrymogène, et